

## Communiqué de presse

12 juillet 2018

# L'opération « tous ensemble pour le covoiturage » prolongée et étendue aux journées de pics de pollution et de perturbations dans les transports

**Suite au succès de l'incitation au covoiturage en particulier pendant la période des grèves, Valérie Pécresse, Présidente d'Île-de-France Mobilités et de la Région Île-de-France, a décidé de poursuivre l'opération « Tous ensemble pour le covoiturage » afin de parvenir à une année complète d'expérimentation. Ce soutien apporté aux opérateurs de covoiturage doit permettre d'encourager toujours plus les Franciliens à recourir à cette solution de transport au quotidien.**

Lancée le 1<sup>er</sup> octobre 2017, l'opération « Tous ensemble pour le covoiturage » a permis de subventionner 130 000 trajets de covoiturage pendant les 6 premiers mois (avant la période de grèves).

Pour encourager les automobilistes à franchir le pas de la mobilité partagée et ainsi développer l'offre de trajets disponibles, Île-de-France Mobilités a choisi d'offrir des avantages concrets aux covoitureurs. Pour cela, Île-de-France Mobilités a mis en place un partenariat avec 8 entreprises de covoiturage (Karos, Klaxit, IDVROOM, BlaBlaLines, Ouihop, Roulez Malin, Covoit'ici, Clem') en leur versant une prime de 2€ pour chaque trajet de covoiturage effectué dans la région. L'objectif est d'inciter les Franciliens à covoiturer en bonifiant la prime du conducteur, en diminuant le coût pour le voyageur ou bien en associant les deux mesures. Cette prime a ensuite été doublé pendant la période des grèves de la SNCF avec 4€ attribués pour chaque trajet, rendant le covoiturage gratuit pour tous.

Au regard de l'augmentation nette du covoiturage enregistrée en Île-de-France depuis le 1<sup>er</sup> octobre, Île-de-France Mobilités prolonge l'opération « Tous ensemble pour le covoiturage » jusqu'au 31 octobre 2018, totalisant ainsi plus d'une année d'expérimentation du dispositif d'incitation. L'aide financière apportée aux partenaires est plafonnée à 250 000€ par entreprise pour l'année.

### **Gratuité du covoiturage en cas de pics de pollution et de fortes perturbations dans les transports**

Le covoiturage est une des solutions de mobilité activement encouragée par Île-de-France Mobilités pour les trajets du quotidien en complément ou en remplacement des transports en commun, quand ceux-ci sont perturbés, afin de lutter contre les embouteillages et la pollution de l'air en Île-de-France.

C'est pourquoi, Île-de-France Mobilités a également décidé rendre le covoiturage de courte distance gratuit pendant les périodes de fortes perturbations dans les transports et de pics de pollution. Les jours de gratuité liés à la pollution seront déclenchés lorsque le seuil d'alerte mesuré par AirParif sera atteint. Île-de-France Mobilités débloquera alors la prime de 4€ pour les opérateurs partenaires en contrepartie de la gratuité des trajets.



#### **Contacts presse Île-de-France Mobilités :**

Sébastien Mabilie, [Sebastien.mabilie@iledefrance-mobilites.fr](mailto:Sebastien.mabilie@iledefrance-mobilites.fr), 01 47 53 28 42  
Hélène Duguet, [helene.duguet@iledefrance-mobilites.fr](mailto:helene.duguet@iledefrance-mobilites.fr), 01 82 53 80 90